Enseignement Professionnel
Spécialisé

La Cordée
Rue du Berchon, 159
7340 Wasmes
(Colfontaine)

Tél. : 065/78.59.33
Fax : 065/80.34.91
E-mail : lacordee@skynetmail.be
Banque : 068-2178210-05

Wasmes, le 30 septembre 2019.

PROJET D'ETABLISSEMENT

L'école « La Cordée » est une école d'enseignement professionnel secondaire spécialisé confessionnelle. L'école s'adresse à des jeunes de 13 à 21 ans, qui relèvent du Type 1 et du type 3 dans l'enseignement de forme 3.

L'école organise deux secteurs : INDUSTRIE et CONSTRUTION et on y forme :

- Pour l'industrie : ferronnier

- Pour la construction :
  - ⇨ monteur-placeur d'éléments menuisés
  - ⇨ ouvrier poseur de faux-plafonds, cloisons et planchers surélevés
  - ⇨ paveur
  - ⇨ carreleur
  - ⇨ maçon en CPU
  - ⇨ rejointoyeur – ravaleur de façade
  - ⇨ ouvrier en peinture du bâtiment
  - ⇨ ouvrier poseur de revêtements souples de sols

Une formation en alternance (Cefa) peut être suivie pour tous ces métiers.

Les élèves sont acceptés dans cette formation suite à l'avis favorable du conseil de classe, en tenant compte de l'acquisition d'un minimum de compétences liées au métier et aussi des

compétences transversales.

La formation en alternance dans sa phase préparatoire est proposée aux élèves de deuxième partie de phase 2 et dans sa phase d'insertion en entreprise pour les élèves de phase 3.

L'école délivre un certificat de qualification au terme des six années après réussite des épreuves de qualification évaluées par un jury de qualification.

A défaut de réussite, l'école délivre une attestation de compétences acquises.

L'école est sous tutelle de l'A.S.B.L. Institut d'Enseignement Spécialisé du Borinage.

L'école affirme sa vocation sociale d'accueil à tout élève quelle que soit son origine sociale. Elle souhaite être un point de repère stable pour tous les élèves qui la fréquentent et, en particulier, pour les plus démunis. Chacun peut s'y exprimer et avoir la garantie d'y être écouté.

Tous les axes visent à développer les compétences qui lui seront nécessaires dans sa vie sociale et professionnelle.

LES VALEURS EDUCATIVES POURSUIVIES :

1° Etre une école ouverte dans le respect de la personne et de ses richesses.

- Suivi social des élèves assuré par l'équipe éducative
- Présence journalière d'une assistante sociale
- Une coordination pédagogique pour aider l'élève dans son parcours scolaire
- Des enseignants qui suivent un plan de formation adapté aux besoins des élèves
- Une équipe disponible pour tous les élèves
- Des moments de réunion parents-professeurs-élèves organisés à plusieurs reprises durant l'année

2° *Former l'élève tant au niveau de la formation professionnelle qu'au niveau de ses valeurs humaines, sociales et philosophiques*

- Suivi social, pédagogique et éducatif des élèves assuré par l'équipe éducative (conseil PIA, guidance, travail collaboratif)
- Présence journalière d'une assistante sociale
- Une coordination pédagogique pour aider l'élève dans son parcours scolaire
- Une logopède pour aider l'élève dans ses difficultés d'apprentissage.
- Des enseignants qui suivent un plan de formation adapté aux besoins des élèves
- Un carnet de compétences acquises, un carnet de stage, et un PIA (plan individuel d'apprentissage) informatisé et consultable en ligne par internet, qui suivent l'élève.
- Proposer des moments de réflexion sur les valeurs chrétiennes (sortie culturelle, accueille de témoins)
- Travailler sur ordinateur, apprendre à l'utiliser.
- Fournir un apprentissage individualisé en partant du niveau pédagogique de l'élève

- Faire des visites en dehors de l'école, découvrir le monde extérieur, apprendre à vivre en groupe (excursion, classes vertes en première observation et en phase 3, ..) Ces activités extérieures sont obligatoires et font partie de l'apprentissage scolaire.
- Faire découvrir le secteur industrie et construction (année d'observation, phase 1)

3° *Une équipe pédagogique soudée et cohérente centrée sur l'élève.*

- Une cohérence dans les matières enseignées et en interaction entre-elles.
- Une cohérence dans l'application du règlement de l'école
- Organisation d'activités pour développer la vie de l'école (journée sportive, club sportif, ..)
- Un travail collaboratif entre les enseignants avec l'élève au centre de la réflexion pédagogique

4° *Projets d'amélioration*

- *Améliorer le cadre de vie (classes, réfectoire, ateliers, cours de récréation, salle de gymnastique), être attentif au bien-être de l'élève, diminuer le harcèlement et la violence.*
- *Amener chaque jeune à la réussite scolaire par la guidance des jeunes en difficultés.*
- *Réfléchir à l'accrochage scolaire des élèves démotivés ou trop régulièrement absents.*
- *Développer des actions civiques et citoyennes avec nos élèves, les éveiller au respect de l'environement.*
- *Mise en place de cohérence dans les cours généraux, les ateliers et créer des situations d'intégration et des compétences transversales*
- *Mettre en place la CPU en maçonnerie*
- *Proposer des formations sur les programmes et remanier les cours, proposer en CE2D commun*

Le Pouvoir Organisateur Le Conseil d'Entreprise